

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526036	Date d'inspection Le 08 novembre 2023	
Nom de l'établissement Les 30 Watts		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(d)	29 sept. 2023	28 sept. 2023
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(1)	20 oct. 2023	08 nov. 2023
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(a)	20 oct. 2023	08 nov. 2023
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(d)	20 oct. 2023	08 nov. 2023

<p>Commentaires généraux</p> <p>Suivi était effectué durant les heures que les enfants étaient encore à l'école.</p> <p>La salle G212j « Invincibles » n'est plus utilisée comme salle d'entreposage et a été retournée dans un espace utilisable pour les enfants.</p> <p>Il y a du matériel qu'était ajouté à la salle des « Fantastiques » depuis la dernière visite en septembre.</p> <p>Il y a plusieurs jeux de société qu'était ajouté à la salle des « Fantastiques » qui ont l'air d'avoir toutes leurs pièces nécessaires pour y jouer au moment de la visite aujourd'hui.</p>

Commentaires généraux

Le réfrigérateur était enlevé de la salle des « Incroyables ».

Un rappel d'assurer que tous les tapis sont nettoyés/lavés au moins une fois par jour ou plus fréquemment si nécessaires, conformément aux directives de la Santé publique qui se trouvent dans le document « Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ». Si les tapis sont tachés et ne peuvent pas être nettoyés correctement, il est recommandé de les remplacer.

La scène se trouve encore dans la salle des « Fantastiques », mais a été déplacée à un autre endroit. Un rappel que si les enfants n'utilisent pas la scène, il est recommandé de la retirer de la salle afin que les éducateurs puissent mieux utiliser l'espace.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2023

Date

original signé par
Eve Gendron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2023

Date